



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : **Accompagnement externalisé pour la réalisation d'une étude stratégique sur la gestion des déchets non ménagers pris en charge actuellement par le service de gestion des déchets : demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

Délibération n° 24 07 07

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza.

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, rappelle que, par délibération n°22 11 08 en date du 8 novembre 2022, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a signé avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur le Contrat d'Objectifs Déchets (COD) « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire ».

Dans le cadre de ce COD, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagée à financer diverses actions planifiées sur la période 2023 à 2025 et notamment l'accompagnement externalisé pour la réalisation d'une étude stratégique sur la gestion des déchets non ménagers pris en charge actuellement par le service de gestion des déchets dont le montant prévisionnel est estimé à 50 000€.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Sollicite** une subvention de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% de la dépense prévisionnelle soit 25 000€,
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

